

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
des ports de Sainte-Catherine
et de Pen Mané à Locmiquélic**

SEAFEL2022-13

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R. 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 31 août 2018, modifié les 9 octobre 2020 et 17 septembre 2021, portant nomination des membres du conseil portuaire des ports départementaux de Sainte-Catherine et de Pen Mané à Locmiquélic,
- VU les désignations opérées par le conseil d'administration de la Compagnie des Ports du Morbihan,
- CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition de la direction générale des services,

ARRÊTÉ

Article 1

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaire : Mme ROUSSET Marianne, administratrice de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant – 18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

Article 2 :

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme JOURDA Muriel, vice-présidente du conseil départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : M. LOHEZIC Stéphane, conseiller départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan
ou son représentant – 18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

Mme ROUSSET Marianne, administratrice de la Compagnie des Ports du Morbihan ou
son représentant – 18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

Suppléants : M. GOASMAT Bruno, maire de Belz ou son représentant – Mairie – 56550 BELZ

M. HERCEND Guy, maire d'Étel ou son représentant – Mairie – 56410 ÉTEL

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOCMIQUELIC

Titulaire : M. TANGUY Didier – 43 rue Dominique Le Garff – 56570 LOCMIQUELIC

Suppléant : Mme CORLAY Anne-Marie – 8 rue du Prado – 56570 LOCMIQUELIC

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNES PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port – Capitainerie du port de plaisance –
Quai Rallier du Baty – 56570 LOCMIQUELIC

Suppléant : Un agent du port – Capitainerie du port de plaisance –
Quai Rallier du Baty – 56570 LOCMIQUELIC

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Titulaire : M. le directeur ou son représentant – Bateaux-Bus de la Rade de Lorient –
10 rue Chalutier La Tanche – 56100 LORIENT

Suppléant : M. le directeur ou son représentant – Compagnie Océane
Gare maritime – 56325 LORIENT Cedex

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. FLAHAT Thierry – 9 rue de la Pradenne – 56570 LOCMIQUELIC

Suppléant : M. FLAHAT Alexandre – 5 rue Roger Salengro – 56570 LOCMIQUELIC

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations
portuaires de plaisance

Titulaires : M. GICQUEL Alain – 56 rue Foch – 22430 ERQUY

M. LEVITRE Christian – 20 Kerouarc'h – 29300 MELLAC

M. DESETRES Jean-Yves – 12bis rue de Bourgneuf – 56700 HENNEBONT

M. HURELLE Denis – rue du Chell – 56670 RIANTEC

Suppléants : M. LEFROID Philippe – 89 Grande rue – 56570 LOCMIQUELIC

M. MEIGNEN Jacques – 6 rue de la Saline – 56570 LOCMIQUELIC

M. PHILIPPE Jean-Yves – 78 route de Port Louis – 56570 LOCMIQUELIC

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le Président de la station SNSM de Locmiquélic ou son représentant –
56570 LOCMIQUÉLIC

M. le Président de l'Association des usagers du port de Locmiquélic ou son représentant –
Capitainerie du port – 56570 LOCMIQUÉLIC

M. le Président du Club Nautique des Minahouet ou son représentant –
Capitainerie du port – 56570 LOCMIQUÉLIC

Suppléants : M. le Président de l'Association des Usagers des Mouillages de Locmiquélic ou
son représentant – 56570 LOCMIQUÉLIC

M. le directeur du Chantier naval MARINE WEST ou son représentant –
Pen-Mané Bihan – 56570 LOCMIQUÉLIC

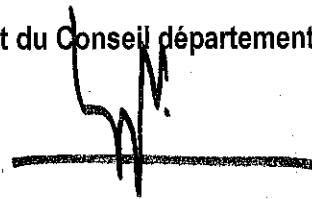
M. le président du Club de plongée ENTRE DEUX EAUX ou son représentant –
Capitainerie du port de Saint-Catherine – Quai Rallier du Baty – 56570 LOCMIQUÉLIC

Article 3 :

La direction générale des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 16 septembre 2022

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT